



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de deux artères sur le territoire de la commune de Vernier.

du 8 novembre 1978

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de Vernier du 6 octobre 1978 ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

ARRÊTÉ

Les dénominations suivantes :

1. Rue Jean-SIMONET CV-3832

à l'artère partant de l'avenue Henri-Golay et aboutissant au Pont-de-l'Ecu (sans issue carrossable).

Ce nom est donné en hommage à M. Jean SIMONET, 1879-1963, instituteur durant 38 ans dans les écoles de Vernier, fondateur et président de nombreuses sociétés d'intérêt public, entomologiste et botaniste apprécié des milieux scientifiques genevois.

2. Chemin du Croissant CV-8001

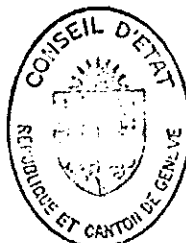
à l'artère partant de l'avenue Henri-Golay, jouxtant la voie ferrée, et aboutissant à la rue Jean-SIMONET.

Les arrêtés du 12 décembre 1934 (chemin du Croissant) et 26 janvier 1954 (chemin des Capucines) sont abrogés.

Ces dispositions entreront en vigueur le 1er février 1979.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	2 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat:

D. Haenni